

## L'éclairage de l'enseignement social et familial de l'Eglise

Article rédigé par CNAFC, le 03 février 2012

**Famille et mariage sont indissociables dans la pensée de l'Eglise. C'est le mariage qui crée la famille. Ceci éclaire la raison d'être de la politique familiale et ses orientations.**

La famille, antérieure à toute organisation civile, est une entité en soi. Pour ses membres, elle est un lieu d'humanisation et d'insertion sociale au-delà d'objectifs natalistes et éducatifs. Il est d'ailleurs intéressant de noter que l'enseignement de Jean-Paul II, notamment, associe, en mettant en avant la responsabilité et le choix des parents, des éléments qui pouvaient être dissociés ou placés en tension : le lien entre les époux et la transmission de la vie (*Familiaris Consortio* – FC 21). A partir de cette notion de communauté de personnes se développe la dimension de personne morale pour la famille, élément clé de sa dignité propre qui justifie la politique familiale : celle-ci doit contribuer aux conditions dont la famille a besoin pour remplir sa mission.

Mais elle doit aussi favoriser en tant que telle cette « communauté de vie et d'amour » et donc « lever les freins » qui pourraient empêcher la famille de remplir ce rôle éminent (FC 45), en commençant par prendre en compte ce que représente pour les époux leur engagement dans le mariage et ce que cet engagement fondateur (et les fruits qu'il porte) apporte à la société. On retrouve ici la vocation préventive de la politique familiale pour assurer la « *promotion d'une authentique communion de personnes responsables dans la famille* » (FC, 43).

Rapidement brossés, ces éléments donnent un cadre pour bâtir des mesures qui répondent au besoin des familles et au bien de la société : identifier – pour les valoriser – les bénéfices pour la société du statut de l'engagement entre les parents, les difficultés qui pèsent sur les familles par rapport au travail dont l'importance est justement rappelée (*Compendium*, 249)...